

<https://enseignants.se-unsa.org/Reforme-de-la-voie-professionnelle-les-propositions-du-SE-Unsa>



Réforme de la voie professionnelle : les propositions du SE-Unsa

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : jeudi 20 octobre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa est, depuis juin, dans l'action pour contrer la mise en place d'une réforme annoncée par le président Macron lui-même avec la volonté de défendre les élèves et l'ensemble des personnels de la voie professionnelle scolaire. Pour le SE-Unsa, l'apprentissage ne peut être l'alpha et l'oméga de la voie professionnelle.

Les annonces de la ministre délégué Carole Grandjean ont été floues et parfois provocantes. En réponse, la réussite de la grève du 18 octobre a montré l'exaspération de nos collègues.

Si nous pouvons entendre certaines problématiques évoquées par M. Macron tels que l'insertion professionnelle des élèves, la gratification des PFMP et la nécessité de prendre en compte les besoins économiques dans la carte des formations, nous sommes contre son projet s'il va à l'encontre des personnels et des élèves.

Le rajeunissement des élèves depuis le passage du bac pro de 4 à 3 ans est un frein à leur insertion dans l'entreprise.

Le SE-Unsa souhaite défendre le lycée professionnel en proposant plus de temps pour leur formation. Une année supplémentaire après le CAP et le bac pro, sur la base du format de la mention complémentaire spécialisée, peut être une bonne réponse à toutes les « commandes » présidentielles.

Par exemple, après un bac pro mécanique auto une année supplémentaire véhicules hybrides/électriques peut être imaginée et répondrait à un besoin économique.

Durant cette année, l'alternance en entreprise pourrait compléter celle du bac pro en se rapprochant de la fameuse augmentation de 50% de la période de formation en entreprise.

Cette mention complémentaire doit être aussi l'opportunité de réaliser un programme d'enseignement permettant aussi une meilleure réussite de nos élèves en BTS.

Les élèves inscrits dans les mentions complémentaires actuelles ne bénéficient pas de bourses. Une gratification de leurs périodes en entreprise serait une étape pour réparer cette injustice.

Pour le SE-Unsa, s'opposer et défendre la voie professionnelle peut donc se faire aussi en étant force de proposition, tout en rappelant que nous refusons toute dégradation du statut des PLP.